

ACTION URGENTE

DISPARITION FORCÉE DU LEADER D'UN PARTI D'OPPOSITION

Le 17 juillet, Robert Lugya Kayingo, avocat ougandais et sud-africain, et président de l'Alliance fédérale ougandaise, parti politique d'opposition, a été soumis à une arrestation arbitraire par des membres des forces ougandaises de sécurité à l'aéroport d'Entebbe, après avoir débarqué de son vol en provenance d'Afrique du Sud. Depuis lors, personne ne l'a revu, ni n'a reçu de ses nouvelles. Les agents qui ont procédé à son arrestation ne se sont pas identifiés et n'ont pas indiqué les raisons de son arrestation. Aucune autre information officielle n'a été divulguée quant au sort qui lui a été réservé ou l'endroit où il se trouve. Les autorités ougandaises doivent immédiatement révéler où Robert Lugya Kayingo est détenu, lui garantir l'accès à sa famille et à son avocat, et le libérer immédiatement s'il n'est pas inculpé d'une infraction reconnue par la loi.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Kiryowa Kiwanuka

The Attorney General of The Republic of Uganda
Ministry of Justice and Constitutional Affairs

Plot 7, Parliament Avenue
Kampala, Ouganda

Courriel : info@justice.go.ug

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant l'arrestation arbitraire et la disparition forcée de **Robert Lugya Kayingo**, citoyen ougandais et sud-africain.

Robert Lugya Kayingo est avocat et, depuis janvier 2025, président de l'Alliance fédérale ougandaise, un parti politique d'opposition en Ouganda. Le matin du 17 juillet, son vol a atterri à l'aéroport d'Entebbe en provenance d'Afrique du Sud, où il vit avec sa famille. Il était revenu en Ouganda pour assister aux funérailles de son oncle. À son arrivée, il a été soumis à une arrestation arbitraire par des fonctionnaires des services d'immigration, qui l'ont ensuite remis à des membres non identifiés d'un service non spécifié des forces de sécurité. Aucun de ces deux agents ne s'est identifié ni n'a présenté de mandat ou d'explication pour son arrestation. Robert Lugya Kayingo a pu informer sa famille de son arrestation par téléphone vers 17 heures le même jour. Personne n'a de nouvelles de lui depuis lors. Le 17 juillet 2025, sa famille s'est rendue au poste de police de l'aéroport d'Entebbe pour s'enquérir de son sort, mais la police a affirmé n'avoir trouvé aucune trace de son arrestation.

Le 23 juillet, sa famille a déposé une requête en habeas corpus auprès de la Haute Cour de l'Ouganda. Le 24 juillet, les personnes mises en cause dans cette affaire – le procureur général, l'inspecteur général de la police, le chef des forces de défense et la direction du renseignement et de la sécurité – ne se sont pas présentées devant le tribunal. Lors de la décision rendue le 31 juillet, l'avocat représentant l'État a déclaré à la cour que les organes nommés dans la requête ne comptaient pas Robert Lugya Kayingo parmi leurs détenus, mais qu'ils le recherchaient.

Robert Lugya Kayingo semble avoir été pris pour cible par les autorités ougandaises en raison de son rôle actuel de président d'un parti politique d'opposition, ce qui constitue une violation de ses droits à la liberté d'expression et d'association. Il est victime d'une disparition forcée au titre du droit international, ce qui l'expose à un danger constant.

Compte tenu de ce qui précède, je vous exhorte à révéler immédiatement où se trouve Robert Lugya Kayingo et, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction reconnue, à le libérer immédiatement. En attendant sa libération, je vous demande de veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et autres mauvais traitements, et à ce qu'il puisse voir sa famille, un avocat de son choix et bénéficier de soins de santé adéquats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma très haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 1^{er} janvier 2026

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : ROBERT LUGYA KAYINGO (il)